

Allocution de Guy Dubé, Adm.A., maire de la Ville d'Otterburn Park

Budget 2005

Le lundi 20 décembre 2004

Chères concitoyennes, chers concitoyens,
Collègues membres du conseil municipal
Membres du personnel de la ville

C'est avec plaisir que je vous présente, au nom des membres du conseil municipal, les prévisions budgétaires de notre Ville pour l'exercice financier 2005. Le budget pour la prochaine année a été préparé minutieusement dans le but de bien contrôler les dépenses de notre ville pour le bénéfice de tous les contribuables d'Otterburn Park. Depuis l'année 2000, Otterburn Park avait réussi à ne pas hausser le taux de taxes foncières. Cette année, nous devons cependant procéder à une légère hausse du taux de la taxe foncière de 0,06 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation afin d'équilibrer le budget.

La hausse du taux de taxes s'explique en grande partie par les contributions d'Otterburn Park aux différentes régies intermunicipales et par l'augmentation des coûts de certains contrats, dont le déneigement. La présente hausse de 0,06 \$ représente une augmentation d'un peu plus de 5 % comparativement à l'année 2004. Réparti sur les quatre dernières années, ce pourcentage équivaut à une hausse moyenne d'à peine 1 % par année.

Je me permets de vous rappeler que nous avons abaissé le taux de 0,14 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation en 2004.

Les revenus

Les prévisions budgétaires de la prochaine année sont basées sur des revenus totalisant 7 431 090 \$ qui proviennent en majeure partie de la taxe foncière résidentielle.

Le taux applicable aux commerces sera fixé à 1,8072 \$ par tranche de 100 \$ d'évaluation.

Les taxes relatives à la collecte des ordures et à l'eau potable, quant à elles, demeurent inchangées, ce qui constitue une excellente nouvelle pour les contribuables.

Par ailleurs, dans le but d'offrir davantage de services à la population, le conseil municipal continue d'opter pour la tarification de certains services en fonction du principe que ceux et celles qui utilisent davantage de services municipaux, assument une plus grande part des coûts qui s'y rattachent.

Les dépenses

Les membres du conseil municipal et moi-même avons le souci de fournir des services de qualité aux meilleurs coûts possibles, et ce, dans le but de répondre aux attentes et aux besoins de l'ensemble de la population. Par ailleurs, nos limites budgétaires obligent les membres du conseil municipal à faire des choix afin de respecter la capacité de payer des contribuables. Rappelons qu'en 1996 le Conseil d'alors a opté pour la qualité de vie limitant ainsi la venue d'industries sur notre territoire. Ceci a pour effet que notre assiette fiscale est principalement basée sur le potentiel fiscal résidentiel.

L'identification des dépenses à effectuer dans la prochaine année donne toujours, à chacun des membres du conseil, l'occasion de faire valoir ses idées et l'opportunité de se rallier au consensus qui se dégage des discussions. La préparation des prévisions budgétaires 2005 a suivi ce cheminement. Nous avons donc conçu ce budget en tenant compte des nombreuses demandes de nos concitoyens et concitoyennes et je suis très heureux que nous ayons réussi à mettre en commun nos idées et nos projets pour une plus grande cohérence dans nos actions.

L'année 2005 sera également une année électorale. Le présent budget contient une dépense pour couvrir les frais reliés au personnel consacré à l'élection et au remboursement des dépenses électorales. Je vous annonce qu'aucune charge supplémentaire ne sera imputable au budget 2005 puisque nous avons déjà accumulé les sommes nécessaires pour le tenue des élections municipales.

Les dépenses régionales

Comme vous le savez, notre ville a des obligations pour la desserte des services à caractère régional sur lesquels nous n'avons pas l'entier contrôle sur les coûts s'y rattachant. Nous devons donc assumer notre part des augmentations de frais d'opération pour ces services dont les coûts accaparent une part de plus en plus grande dans notre budget.

Le transport en commun, incluant le transport adapté, subit une augmentation de 14 % ce qui représente un montant supplémentaire de 56 000 \$. Pour la Régie d'assainissement des eaux, notre ville se voit imposer une augmentation de 16 % soit un montant additionnel de 47 000 \$.

La contribution d'Otterburn Park à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) se situe maintenant à plus de 100 000 \$ soit une hausse de 8 100 \$. Cette hausse est importante compte tenu du peu de retombées pour Otterburn Park de faire partie de cet organisme. Nous serons donc très vigilants et nous exercerons les pressions nécessaires pour maintenir à un niveau acceptable notre contribution à la CMM.

Enfin, l'augmentation des dépenses attribuables au déneigement du secteur ouest de la ville, donné à contrat, représente une dépense supplémentaire de plus de 35 000 \$ soit une augmentation de 93 %.

Transport en commun

Pour revenir sur le dossier du transport en commun, je vous rappelle que le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu (CITVR) a enregistré une hausse de la fréquentation de la clientèle pour le train de banlieue de l'ordre de 25 % par rapport à l'année précédente. Ce succès nous réjouit puisqu'il répond sans doute aux besoins des Otterburnois. Étant donné la déficience dans le partage des revenus entre l'AMT et le CIT, il nous faut consacrer plus de ressources au CITVR et cela se traduit par une augmentation de 20 % de la quote-part des municipalités desservies pour 2005. Les usagers quant à eux subiront une augmentation limitée à de 3 %.

Bibliothèque

En février 2004, nous avons conclu une entente intermunicipale avec la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'utilisation de leur bibliothèque municipale. Cette entente se poursuivra en 2005 étant donné le succès de ce nouveau service. La Ville investit une somme de 56 700 \$ pour maintenir ce service.

Les dépenses locales

Malgré l'accroissement important de certaines dépenses régionales, nous avons été en mesure d'investir dans l'amélioration des services que nous offrons aux citoyennes et aux citoyens.

En 2004, la Ville a embauché de nouvelles ressources qui sont très utiles pour assurer une qualité des services auprès de la population, notamment en matière de permis de construction, ainsi que pour répondre aux nouvelles exigences des municipalités en matière environnementale. Un poste de régisseur en loisirs a été créé afin d'assurer un soutien adéquat à notre directrice des loisirs et de la culture dans la gestion de nos nombreuses activités récréatives et culturelles. Une patinoire sera à nouveau aménagée sur le site du parc de la Pointe-Valaine. De plus, la Ville a engagé une agente de sécurité pour veiller à la sécurité de la population. En 2005, cette agente poursuivra le travail amorcé en 2004.

En 2005, la ville prévoit embaucher deux nouveaux cols bleus qui viendront joindre les rangs du service des travaux publics. Nous espérons pouvoir compter sur l'apport de ces nouvelles ressources au printemps.

Les prévisions budgétaires 2005 comportent également des engagements qui traduisent notre volonté de continuer d'agir au plan social et environnemental. Je suis particulièrement heureux d'annoncer que la Ville maintient sa participation au programme *Jeune Job* et qu'elle injectera une somme de 22 000 \$ dans la consolidation du partenariat avec le Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR) afin de poursuivre le travail amorcé en vue de sensibiliser la population à la protection et à l'amélioration de la ressource eau. Notre appui à cet organisme et à sa mission environnementale demeure entier puisqu'il accorde une attention particulière à la promotion et au respect de l'environnement.

Politique familiale

Le conseil municipal sera invité à adopter, lors de la séance régulière du mois de janvier prochain, la première Politique familiale de la Ville d'Otterburn Park. Par la suite, les membres du Comité Consultatif de la Famille élaboreront le Plan d'action qui concrétisera les orientations et les objectifs de la Politique familiale. La municipalité s'est vu octroyer une subvention pouvant atteindre 12 000 \$ pour les fins de la Politique familiale et du Plan d'action. Otterburn Park a été pro-active dans ce dossier ce qui a permis de créer 50 nouvelles places en garderie. Tenant compte des investissements réalisées en 2004, à date plus de 100 000 \$ ont été consacré à ce projet.

La Politique familiale de la Ville d'Otterburn Park constitue un cadre de référence et d'orientation en matière de « famille » pour tous les intervenants municipaux et pour tous ceux qui ont à intervenir avec la municipalité. Elle vise à inspirer la planification et la réalisation d'interventions municipales qui ont un impact direct ou indirect sur les familles otterburnoises. Elle prévient les autres intervenants sur le territoire que les priorités de la ville sont axées sur la famille. Elle incite et ouvre la porte à la concertation, à la complémentarité et au partenariat.

La dette

En 2005, le remboursement du service de la dette représentera 18,9 % du budget total des dépenses, ce qui représente une nette amélioration pour notre ville. On se rappellera qu'en 1997, lors de ma première élection à la mairie d'Otterburn Park, nous étions affligés d'une dette qui représentait 29,1 % du budget. Cette baisse du taux d'endettement constitue un élément qui me réjouit et qui bénéficie à tous les contribuables de notre ville.

Au 31 décembre 2005, la dette anticipée payable par l'ensemble des citoyens s'élèvera à 8 686 452 \$ alors que celle imputable aux différents secteurs sera de 792 097 \$. Notre dette totale se situe donc à un niveau acceptable à 9 478 549 \$, ce qui représentera 2,6 % de notre évaluation foncière imposable par rapport à 2004. Cette hausse s'explique par le fait que nous avons recommencé à investir dans nos infrastructures municipales. Au cours des dernières années, nous avons été dans l'obligation de réduire considérablement les investissements afin de rétablir la bonne santé financière d'Otterburn Park. Aujourd'hui, nous pouvons dire mission accomplie.

Plan triennal d'immobilisation

L'adoption des prévisions budgétaires s'accompagne toujours du dépôt, par le conseil municipal, du programme triennal d'immobilisations. Pour 2005, nous prévoyons investir un montant d'environ 1 500 000 \$ dans les deux projets suivants : la construction du Centre communautaire de la Pointe-Valaine, pour un montant de 1 200 000 \$, et la pose de conduites sanitaire pour desservir la majeure partie de la rue Comtois, pour un montant de 300 000 \$. Une somme de 832 500 \$ a été prévue en 2005 pour la

réhabilitation des infrastructures de la municipalité de même que pour l'acquisition de nouveaux véhicules afin de doter la ville de nouveaux équipements plus adéquats.

Centre communautaire de la Pointe-Valaine

Permettez-moi ici de vous entretenir quelque peu sur ce dossier très important pour la Ville. Après de nombreuses discussions avec les membres de notre conseil et la population, des discussions pas toujours faciles, je ne peux que me réjouir de voir enfin ce projet se concrétiser. Le projet de reconstruction du bâtiment municipal sur le site du parc de la Pointe-Valaine permettra la mise en valeur de cette partie de notre territoire et contribuera à dynamiser l'ensemble de l'activité récréo-touristique d'Otterburn Park. De plus, le centre communautaire innovera en utilisant des techniques de construction favorisant le développement durable puisque des briques d'argile fabriquées à même la terre de Pointe-Valaine composeront les murs intérieurs du bâtiment. En plus de la réutilisation des matières premières, ce procédé permettra une économie importante de l'énergie consommée. De plus, le projet bénéficiera d'une subvention de la part d'Hydro-Québec et nous sommes en attente d'une réponse de la part de la Fédération canadienne des municipalités pour l'obtention d'une autre subvention provenant du Fond Vert.

Ces investissements importants permettront d'augmenter notre qualité de vie et rendront la ville d'Otterburn Park encore plus attrayante aux yeux des nouveaux investisseurs et des nouveaux arrivants.

Le programme triennal que nous adoptons ce soir sera réalisé en fonction des disponibilités budgétaires et son orientation peut varier, tant sur le fond que sur la forme.

Fiscalité municipale

La ville d'Otterburn Park, tout comme l'ensemble des villes au Québec, n'échappe aux décisions gouvernementales. En ce sens, nous sommes quelque peu préoccupés par certaines décisions du gouvernement qui pourraient avoir des incidences sur nos budgets municipaux. Le pacte fiscal entre les municipalités et le gouvernement du Québec n'a pas, jusqu'à présent, donné tous les éléments escomptés par les municipalités. Le nombre de responsabilités refilées aux municipalités ne cesse de croître tandis que les budgets ne suivent pas. Chaque fois que le gouvernement dicte de nouvelles normes ou transfère de nouvelles responsabilités aux municipalités, il faut couper dans les services ou augmenter les taxes. La marge de manœuvre est nulle.

Par ailleurs, à la suite de l'engagement du gouvernement fédéral, nous comptons, en 2005, pouvoir compter sur de nouvelles sources de revenus puisqu'on nous promet la redistribution d'une partie de la taxe sur l'essence. Les négociations entre le monde municipal et les deux paliers de gouvernement se poursuivent dans ce dossier.

Paiement du compte de taxe

Comme par le passé, nos citoyennes et citoyens pourront effectuer le paiement de leur compte de taxes municipales selon les modalités suivantes :

- par chèques postdatés;
- par internet des institutions financières;
- au guichet et comptoir des caisses populaires avec le coupon de remise;
- au guichet de toutes les institutions financières avec paiements déjà automatisés (avec le numéro matricule de votre compte de taxes);
- par accès téléphoniques des différentes institutions financières;
- au comptoir de l'hôtel de ville.

Les maisons intergénérationnelles

Il y a quelques années, le conseil municipal a modifié sa réglementation d'urbanisme afin d'autoriser l'aménagement d'un logement complémentaire à même une habitation résidentielle de type unifamilial. L'objectif du conseil était de permettre de loger enfants, petits-enfants, parents ou grands-parents. Le conseil municipal adopte en ce jour du 20 décembre 2004, des modifications qui donneront tous leurs effets à sa volonté initiale de favoriser le maintien des liens intergénérationnels. Ces modifications auront également leurs effets sur la taxation des résidences ainsi modifiées et ce, tant que le logement intergénérationnel remplira sa fonction. Il est important de souligner que l'aménagement d'un logement intergénérationnel n'est pas une autorisation pour un logement locatif à même une résidence unifamiliale.

Avant de conclure cette présentation permettez-moi de faire un bref rappel des projets réalisés en 2004 et ceux que nous comptons mettre de l'avant en 2005.

- ◆ Les travaux de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR), qui étaient devenus nécessaires pour répondre aux nouvelles normes environnementales, ont permis d'accroître la capacité de l'approvisionnement en eau potable tout en augmentant la sécurité de cette ressource. Ces travaux qui ont débuté en 2004 se poursuivront en 2005.
- ◆ La réfection du chemin Ozias Leduc fait partie également des réalisations au cours de la dernière année. Les travaux seront complétés en 2005
- ◆ Le conseil municipal a finalement conclu une entente et les citoyens ont accepté la proposition pour la réalisation des travaux de la rue Comtois.
- ◆ Comme je le mentionnais lors du discours de la situation financière en novembre dernier, nous sommes également très fiers des réalisations notamment l'aménagement d'un parc de planches à roulettes dont nous poursuivons l'entretien en 2005.
- ◆ En juillet dernier, Otterburn Park a reçu la responsable du jumelage avec Saint-Jean de Braye. En 2005 d'autres activités sont prévues pour accroître nos échanges avec cette ville de France.
- ◆ Finalement, en 2005, Otterburn Park continuera le travail dans les dossiers déjà amorcés dont : le projet du Café jeunesse, la valorisation des 3 terres à développer «navire amiral»

Conclusion

Au cours de la dernière année, nous avons connu quelques changements à la direction générale de la municipalité. Nous avons maintenant un nouveau directeur général en poste qui sera d'un grand soutien pour le conseil municipal et l'ensemble des employés de la Ville.

Je tiens à transmettre mes plus sincères remerciements au personnel de la municipalité ainsi qu'aux membres du conseil qui ont consacré beaucoup d'énergies à la préparation de ces prévisions budgétaires. Toutes et tous ont travaillé en concertation afin de présenter un budget 2005 adapté à nos besoins pour maintenir des services de qualité à la population. Nous avons, à cet égard, accompli un des aspects fondamentaux de notre rôle d'élu municipal.

Je vous souhaite, ainsi qu'aux membres de votre famille, une heureuse période des Fêtes et une année 2005 propice à la réalisation de vos projets les plus chers et remplie de santé.

Merci de votre attention.

Le maire,

Guy Dubé, Adm.A.